SDOMODE
VALORISATION DES DÉCHETS DANS L'OUEST DE L'EURE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE BUREAU DU MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021

Lieu : Salle du conseil municipal- Brionne

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Excusés :

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie - Vice-Présidente « tri sélectif »

Absent :

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand SIMON,

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Monsieur Lucas LAMOULIE, Responsable adjoint Exploitation

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL

Madame Brigitte JOBEY, Gestionnaire Budgétaire et comptable

Madame Marlène Cordey, assistante Affaires Générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 10 heures 35

Décisions des membres du bureau

N° 2021-071 : Validation après CAO d'une modification contractuelle n°1 exploitation des bas de quais lot2 Ipodec Véolia

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président,

Vu la décision du bureau du 12 octobre 2016, rendue exécutoire le 17 octobre 2016, attribuant le marché de « Exploitation des bas de quais » (BDQ304) lot 2 à la société VEOLIA dont le siège social est situé 18/20 rue Henry Rivière – Le Trident - BP 91 013 - 76171 Rouen Cedex 1.

Sachant que la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'un acheteur diligent ne pouvait pas prévoir selon les dispositions des articles R. 2194-3 et R. 2194-4,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 8 septembre 2021,

Ayant entendu l'exposé du Président,

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de l'avis de la commission d'appel d'offres approuvant la passation de la modification contractuelle n°1 au marché « Exploitation des bas de quais » lot 2, relatif à un ajustement du prix du marché pour aller jusqu'au terme de celui-ci.

Article 2 : Le montant de la modification contractuelle est estimé à 258 722 € HT, soit une augmentation de 12.08 % par rapport au montant initial du marché.

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer cette modification contractuelle ainsi que tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

N° 2021-072 : VALIDATION APRES AVIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE DE L'ATTRIBUTION DU MARCHE : ACQUISITION DE BENNES AMPLIROLL

Vu le Code de la Commande Publique institué par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et le Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 9 juin 2021, rendue exécutoire le 17 juin 2021, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres pour l'acquisition de bennes ampliroll ;

Ayant connaissance de l'avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 8 septembre 2021 ;

Sachant des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les lots du marché aux sociétés :

- **Lot 1** : Fourniture et livraison de 7 bennes de 15m3 à la société ROYER dont le siège social se situe, 135 route de Lieurey 27 560 GIVERVILLE, pour un montant de marché de 21 000 € HT.

- **Lot 2** : Fourniture et livraison de 5 bennes de 25m3 à la société DUBOC dont le siège social se situe, 6 route de Saint-Quentin des Isles 27 270 BROGLIE, pour un montant de marché de 9 200 € HT.
- **Lot 3** : Fourniture et livraison de 30 bennes de 33m3 à la société GILLARD dont le siège social se situe, ZA rue des peupliers 77 590 BOIS LE ROI, pour un montant de marché de 197 475 € HT.
- **Lot 4** : Fourniture et livraison de 20 bennes de 33m3 à la société GILLARD dont le siège social se situe, ZA rue des peupliers 77 590 BOIS LE ROI, pour un montant de marché de 131 825 € HT.
- **Lot 5** : Fourniture et livraison de 10 bennes de 33m3 à la société ROYER dont le siège social se situe,135 route de Lieurey 27 560 GIVERVILLE, pour un montant de marché de 40 000 € HT.
- **Lot 6** : Fourniture et livraison de 5 bennes de 33m3 à la société ROYER dont le siège social se situe, 135 route de Lieurey 27 560 GIVERVILLE, pour un montant de marché de 20 000 € HT.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification. Il est conclu pour une durée ferme d'un an.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 2182.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

N° 2021-073 : CONSULTATION EN APPEL D'OFFRE OUVERT POUR UN MARCHE DE TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS EN SEMI-REMORQUE FMA - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un accord-cadre, alloti.

Article 2 : Le début d'exécution de l'accord-cadre est fixé au 1er avril 2022. L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible deux fois un an.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires à la prestation au budget pour les années couvertes par le contrat au compte 611.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

SYNDICAT DE DESTRUCTION DES ORDURES MENAGERES DE L'OUEST DU DEPARTEMENT DE L'EURE - SDOMODE

Par délégation,
Le Comité Syndical
Jean-Pierre DELAPORTE
Président du SDOMODE